



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION  
ILE-DE- FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF  
« AIDE A L'INVESTISSEMENT CULTUREL » POUR LA REHABILITATION  
ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ESPACE  
DETENTE/TIERS LIEU AU CENTRE CULTUREL YVES MONTAND**

Livry-Gargan, le **27 JUIN 2025**

N° 2025- 039

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu la volonté de la Ville de promouvoir les rencontres et les échanges autour des arts par le développement d'activités éducatives, d'ateliers, des projections de films, d'expositions et d'événements qui encouragent la participation de la communauté et de rendre la culture plus accessible en stimulant l'intérêt pour les différentes formes d'art ;

Vu le projet de réhabilitation et d'amélioration de l'espace détente/tiers lieu au Centre Culturel Yves Montand afin d'en améliorer les conditions d'accueil, de partage et d'accès aux ressources ;

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par la région Ile de France dans le cadre du volet « Aide à l'investissement » ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France afin qu'elle apporte son soutien à cette opération ;

**DECIDE**

**Article 1** : De solliciter le concours financier de la Région Ile-de-France dans le cadre du volet « Aide à l'investissement culturel » afin qu'elle apporte son soutien à l'opération de réhabilitation et d'amélioration de l'espace détente/tiers lieu au Centre Culturel Yves Montand.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

**Article 2 :** D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant des recettes	%
<b>Travaux</b>		<b>Aides publiques</b>		
Travaux de plâtrerie, sols et peinture, plomberie et électricité dans l'espace détente cafétéria du CCYM	23 387,72 €	Métropole du Grand Paris « Innover Dans La Ville »	14 555,09 €	40 %
Acquisition et installation d'un COFFEE CORNER	13 000,00 €	Région Ile de France « Aide à l'équipement en matériel scénique-Spectacle vivant »	14 555,09 €	40 %
		Commune de Livry-Gargan	7 277,54 €	20 %
		<i>Dont Fonds Propres</i>	7 277,54 €	
<b>TOTAL</b>	<b>36 387, 72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 387, 72 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François-Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan  
Conseiller Départemental



HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

[courriermaire@livry-gargan.fr](mailto:courriermaire@livry-gargan.fr) – [www.livry-gargan.fr](http://www.livry-gargan.fr)

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire